



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

politique forestière

Question écrite n° 27898

Texte de la question

M. Maurice Leroy souhaite attirer l'attention de M. le ministre de l'agriculture et de la pêche sur le rapport remis au Premier ministre, intitulé : « La forêt, une chance pour la France ». Dans le département de Loir-et-Cher, la part de la forêt est considérable dans l'économie du département, puisqu'elle représente plus de 200 000 hectares pour plus de 4 400 propriétaires. Dans son rapport, M. Jean-Louis Bianco souligne à juste titre l'insuffisance des moyens financiers consacrés à la forêt : « le budget forestier représente moins de 1 % du budget de l'agriculture » et « la France est l'un des Etats européens qui dépense le moins pour sa forêt ». Deux questions déterminantes pour la filière forestière doivent être réglées : la négociation du contrat d'objectif Etat/ONF incluant la remise à niveau du versement compensateur de l'Etat versé à l'ONF au titre de la gestion des forêts communales ; l'abondement du Fonds forestier national, instrument financier primordial de la politique forestière. Il demande au Gouvernement les mesures qu'il entend prendre pour l'avenir de la filière forestière en France.

Texte de la réponse

L'honorable parlementaire souhaiterait savoir quelles suites vont être données aux propositions contenues dans le rapport remis au Premier ministre par M. le député Jean-Louis Bianco et intitulé « La forêt, une chance pour la France ». Le 25 novembre 1998, le ministre de l'agriculture et de la pêche a présenté au conseil des ministres une communication dans laquelle étaient définis les grands axes de la politique à mettre en oeuvre dans ce secteur d'activité, qui représente effectivement un poids considérable dans l'économie nationale. Sur le plan financier, cette politique suppose la mobilisation de moyens nouveaux et importants. Des propositions ont été élaborées ; elles sont à l'heure actuelle soumises à la concertation interministérielle dans le cadre de la préparation du projet de loi de finances pour l'année 2000, et devraient faire très prochainement l'objet d'un arbitrage.

Données clés

Auteur : [M. Maurice Leroy](#)

Circonscription : Loir-et-Cher (3^e circonscription) - Union pour la démocratie française-Alliance

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 27898

Rubrique : Bois et forêts

Ministère interrogé : agriculture et pêche

Ministère attributaire : agriculture et pêche

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 5 avril 1999, page 1965

Réponse publiée le : 21 juin 1999, page 3791